

**La Corporation de services du
Barreau du Québec**

**États financiers
aux 31 mars 2020 et 2019**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
États financiers	
Fonds d'opérations	
Revenus et dépenses	7
Résultat global	8
Surplus réservé	9
Variation des surplus	10
Situation financière	11
Fonds de prêts d'honneur	
Revenus, dépenses et résultat global	12
Variation du surplus réservé	12
Situation financière	13
Fonds de prévoyance	
Revenus, dépenses et résultat global	14
Variation du surplus réservé	14
Situation financière	15
Fonds d'assurance	
Revenus, dépenses et résultat global	16
Variation du surplus réservé	16
Situation financière	17
Fonds de projets spéciaux	
Revenus, dépenses et résultat global	18
Variation du surplus réservé	18
Situation financière	19
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	
Revenus, dépenses et résultat global	20
Variation du surplus réservé	20
Situation financière	21
Situation financière cumulée	22
Revenus et dépenses cumulés	23
Résultat global cumulé	24
Variations des surplus cumulées	25
Flux de trésorerie cumulés	26
Notes complémentaires	27 - 45

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
La Corporation de services du Barreau du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après « la corporation »), qui comprennent les états de la situation financière cumulée et de la situation financière des fonds d'opérations, de prêts d'honneur, de prévoyance, d'assurance, de projets spéciaux et de développement du fonds de placement du Barreau du Québec aux 31 mars 2020 et 2019 et les états des revenus et dépenses cumulés, du résultat global cumulé, des revenus et dépenses et du résultat global du fonds d'opérations, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de prêts d'honneur, du fonds de prévoyance, du fonds d'assurance, du fonds de projets spéciaux et du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, des variations des surplus cumulées, du surplus réservé et de la variation des surplus du fonds d'opérations, de la variation du surplus réservé du fonds de prêts d'honneur, du fonds de prévoyance, du fonds d'assurance, du fonds de projets spéciaux et du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, et des flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation aux 31 mars 2020 et 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à la corporation de se conformer aux exigences du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de la corporation et à l'Autorité des marchés financiers et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 20 juillet 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Retours d'escomptes	10 867	12 107
Revenus nets de placements (note 7)	43 742	114 585
Commandites diverses	485 000	521 231
Honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	909 345	864 502
Service informatique en ligne	388 621	390 423
Autres	2 328	3 178
	<u>1 839 903</u>	<u>1 906 026</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	337 416	350 681
Frais de gestion – Barreau du Québec	30 000	30 000
Charges locatives – Barreau du Québec	41 761	23 379
Déplacements et séjours	5 749	8 888
Fournitures et frais de bureau	38 159	38 942
Entretien et location d'équipement	9 348	9 424
Honoraires professionnels	66 904	65 397
Honoraires – Fonds du marché monétaire	17 804	20 117
Conseil d'administration	11 207	21 907
Congrès et kiosques	2 064	7 242
Annonces et publicité	52 991	75 996
Commandites	5 300	3 100
Publicité et administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	366 333	300 239
Soutien informatique	151 274	113 962
Tournée d'information et développement	7 914	5 017
Amortissement des immobilisations corporelles	74 595	20 622
	<u>1 218 819</u>	<u>1 094 913</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>621 084</u>	<u>811 113</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Résultat global

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	621 084	811 113
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement aux revenus et dépenses		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>82 900</u>	<u>10 800</u>
Résultat global	<u><u>703 984</u></u>	<u><u>821 913</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020				2019	
	Fonctionnement général	Fonds de placement	Franchise du comité d'examen	Franchises d'assurances	Autorité des marchés financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début et à la fin	950 000	75 000	100 000	25 000	50 000	1 200 000
						1 200 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

				2020
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	1 200 000	82 488	2 404 236	3 686 724
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(517 000)	(517 000)
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(74 595)	695 679	621 084
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 10)			82 900	82 900
	-	(74 595)	261 579	186 984
Solde à la fin	1 200 000	7 893	2 665 815	3 873 708
				2019
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	1 200 000	68 583	2 046 228	3 314 811
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(450 000)	(450 000)
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(20 622)	831 735	811 113
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 10)			10 800	10 800
Investissement en immobilisations		34 527	(34 527)	
	-	13 905	358 008	371 913
Solde à la fin	1 200 000	82 488	2 404 236	3 686 724

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Situation financière
aux 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	694 736	527 922
Intérêts courus sur les placements	2 253	2 381
Avances au fonds de prêts d'honneur, sans intérêt, encaissables sur demande	5 427	
Avances au fonds d'assurance, sans intérêt, encaissables sur demande	723 310	723 310
Avances au fonds de projets spéciaux, sans intérêt, encaissables sur demande	201 610	177 941
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	759 991	779 733
Avances au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau du Québec (RCREB), sans intérêt, encaissables sur demande	7 425	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	287 301	242 435
Frais payés d'avance	36 916	22 736
	<u>2 718 969</u>	<u>2 476 458</u>
Placements (note 8)	1 607 947	1 579 373
Immobilisations corporelles (note 9)	7 893	82 488
	<u>4 334 809</u>	<u>4 138 319</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	227 083	151 017
Revenus perçus par anticipation	128 217	131 609
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	2 598	3 366
Dû au fonds de prévoyance, sans intérêt, remboursable sur demande	99 203	99 203
	<u>457 101</u>	<u>385 195</u>
Passif net au titre des prestations définies (note 10)	4 000	66 400
	<u>461 101</u>	<u>451 595</u>
SURPLUS		
Réservé	1 200 000	1 200 000
Investi en immobilisations	7 893	82 488
Libre	2 665 815	2 404 236
	<u>3 873 708</u>	<u>3 686 724</u>
	<u>4 334 809</u>	<u>4 138 319</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus		
Revenus nets de placements (note 7)	1 764	3 101
Recouvrement de prêts d'honneur radiés	<u>1 143</u>	<u>233</u>
	<u>2 907</u>	<u>3 334</u>
Dépenses		
Créances douteuses		8 209
Frais bancaires	<u>12</u>	<u>6</u>
	<u>12</u>	<u>8 215</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u><u>2 895</u></u>	<u><u>(4 881)</u></u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	102 934	107 815
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>2 895</u>	<u>(4 881)</u>
Solde à la fin	<u><u>105 829</u></u>	<u><u>102 934</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Situation financière
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	100 658	93 641
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt, encaissables sur demande	<u>10 598</u>	<u>9 293</u>
	<u><u>111 256</u></u>	<u><u>102 934</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	5 427	
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>105 829</u>	<u>102 934</u>
	<u><u>111 256</u></u>	<u><u>102 934</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<i>REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL</i>		
Revenus nets de placements (note 7), excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(13 496)</u>	<u>24 727</u>
<i>VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ</i>		
Solde au début	779 760	755 033
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(13 496)</u>	<u>24 727</u>
Solde à la fin	<u>766 264</u>	<u>779 760</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Situation financière
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Intérêts courus sur les placements	26	27
Avance au fonds d'opérations, sans intérêt, encaissable sur demande	<u>99 203</u>	<u>99 203</u>
	99 229	99 230
Placements (note 8)	<u>667 058</u>	<u>680 541</u>
	<u><u>766 287</u></u>	<u><u>779 771</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	23	11
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>766 264</u>	<u>779 760</u>
	<u><u>766 287</u></u>	<u><u>779 771</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 7)	59 160	181 582
Dépenses		
Promotion du programme personnalisé d'assurance	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(140 840)</u>	<u>(18 418)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	1 876 935	1 895 353
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(140 840)</u>	<u>(18 418)</u>
Solde à la fin	<u>1 736 095</u>	<u>1 876 935</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Situation financière
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	34 714	34 094
Intérêts courus sur les placements	<u>4 180</u>	<u>4 417</u>
	38 894	38 511
Placements (note 8)	<u>2 624 479</u>	<u>2 563 850</u>
	<u><u>2 663 373</u></u>	<u><u>2 602 361</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	203 968	2 116
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>723 310</u>	<u>723 310</u>
	927 278	725 426
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>1 736 095</u>	<u>1 876 935</u>
	<u><u>2 663 373</u></u>	<u><u>2 602 361</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 7)	(23 853)	40 700
Dépenses		
Honoraires professionnels – Planification stratégique	13 669	
Commandites	10 000	10 000
	23 669	10 000
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(47 522)	30 700
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	967 450	936 750
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(47 522)	30 700
Solde à la fin	919 928	967 450

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Situation financière
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Placements (note 8)	<u>1 121 538</u>	<u>1 145 391</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	201 610	177 941
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>919 928</u>	<u>967 450</u>
	<u>1 121 538</u>	<u>1 145 391</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 7)	(17 008)	29 020
Dépenses		
Traitements et charges sociales	363 275	342 665
Développement de la distribution	34 057	33 550
WinFund site Web	81 535	77 903
Centre d'appels	20 857	14 998
	<u>499 724</u>	<u>469 116</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(516 732)</u>	<u>(440 096)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	22 693	12 789
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(516 732)	(440 096)
Contribution du fonds d'opérations	<u>517 000</u>	<u>450 000</u>
	<u>268</u>	<u>9 904</u>
Solde à la fin	<u>22 961</u>	<u>22 693</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Situation financière
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Autres débiteurs	1 980	960
Placements (note 8)	<u>799 674</u>	<u>816 681</u>
	<u><u>801 654</u></u>	<u><u>817 641</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	18 702	15 215
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>759 991</u>	<u>779 733</u>
	778 693	794 948
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>22 961</u>	<u>22 693</u>
	<u><u>801 654</u></u>	<u><u>817 641</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Situation financière cumulée

aux 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020						2019	
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de Barreau du Québec	Éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIFS								
Actifs courants								
Encaisse	694 736	100 658		34 714				830 108
Intérêts courus sur les placements	2 253		26	4 180				6 459
Avance au fonds d'opérations	5 427		99 203				(99 203)	
Avances au fonds de prêts d'honneur	723 310						(5 427)	
Avances au fonds d'assurance	201 610						(723 310)	
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	759 991						(201 610)	
Avances au RCREB, sans intérêt	7 425						(759 991)	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	287 301	10 598				1 980		7 425
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt								289 281
Frais payés d'avance	36 916							10 598
	2 718 969	111 256	99 229	38 894	1 121 538	1 980	(1 789 541)	1 180 787
Placements (note 8)	1 607 947		667 058	2 624 479		799 674		6 820 696
Immobilisations corporelles (note 9)	7 893							7 893
	4 334 809	111 256	766 287	2 663 373	1 121 538	801 654	(1 789 541)	8 009 376
PASSIFS								
Passifs courants								
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	227 083		23	203 968		18 702		449 776
Revenus perçus par anticipation	128 217							128 217
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	2 598							2 598
Dus au fonds d'opérations	99 203	5 427		723 310	201 610	759 991	(1 690 338)	
Dû au fonds de prévoyance	457 101	5 427	23	927 278	201 610	778 693	(99 203)	580 591
	4 000							4 000
	461 101	5 427	23	927 278	201 610	778 693	(1 789 541)	369 734
Passif net au titre des prestations définies (note 10)	1 200 000	105 829	766 264	1 736 095	919 928	22 961		4 751 077
SURPLUS								
Réserve	7 893							7 893
Investi en immobilisations	2 665 815							2 665 815
Libre	3 873 708	105 829	766 264	1 736 095	919 928	22 961		7 424 785
	4 334 809	111 256	766 287	2 663 373	1 121 538	801 654	(1 789 541)	8 009 376
								655 657
								6 825

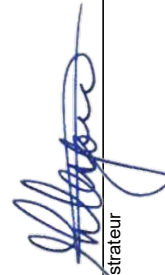
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur

Administrateur



La Corporation de services du Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020					2019	
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Retours d'escomptes	10 867						10 867
Revenus nets de placements (note 7)	43 742	1 764	(13 496)	59 160	(23 853)	(17 008)	50 309
Commandites diverses	485 000						485 000
Honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	909 345						909 345
Service informatique en ligne	388 621						388 621
Autres	2 328	1 143					3 471
	<u>1 839 903</u>	<u>2 907</u>	<u>(13 496)</u>	<u>59 160</u>	<u>(23 853)</u>	<u>(17 008)</u>	<u>1 847 613</u>
Dépenses							
Traitement et charges sociales	337 416						337 416
Frais de gestion – Barreau du Québec	30 000						30 000
Charges locatives – Barreau du Québec	41 761						41 761
Déplacements et séjours	5 749						5 749
Fournitures et frais de bureau	38 159	12					38 171
Entretien et location d'équipement	9 348						9 348
Honoraires professionnels	66 904				13 669		80 573
Honoraires – Fonds du marché monétaire	17 804						17 804
Développement de la distribution						34 057	34 057
Conseil d'administration	11 207						11 207
Congrès et kiosques	2 064						2 064
Annonces et publicité	52 991						52 991
Commandites	5 300				10 000		15 300
Publicité et administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif	366 333						366 333
Soutien informatique	151 274						151 274
WinFund site Web						81 535	81 535
Centre d'appels						20 857	20 857
Promotion du programme personnalisé d'assurance				200 000			200 000
Tournée d'information et développement							
Créances douteuses							
Amortissement des immobilisations corporelles	7 914						7 914
	<u>74 595</u>	<u>12</u>	<u>–</u>	<u>200 000</u>	<u>23 669</u>	<u>499 724</u>	<u>74 595</u>
	<u>1 218 819</u>	<u>2 895</u>	<u>(13 496)</u>	<u>(140 840)</u>	<u>(47 522)</u>	<u>(516 732)</u>	<u>1 942 224</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>621 084</u>	<u>2 895</u>	<u>(13 496)</u>	<u>(140 840)</u>	<u>(47 522)</u>	<u>(516 732)</u>	<u>403 145</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Résultat global cumulé

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020		2019					
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	621 084	2 895	(13 496)	(140 840)	(47 522)	(516 732)	(94 611)	403 145
Autres éléments du résultat global								
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net								
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 10)	82 900						82 900	10 800
Total des autres éléments du résultat global	82 900						82 900	10 800
Résultat global cumulé	703 984	2 895	(13 496)	(140 840)	(47 522)	(516 732)	(11 711)	413 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Variations des surplus cumulées

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

	2020			
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	4 949 772	82 488	2 404 236	7 436 496
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(715 695)	(74 595)	695 679	(94 611)
Contribution du fonds d'opérations	517 000		(517 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 10)			82 900	82 900
	<u>(198 695)</u>	<u>(74 595)</u>	<u>261 579</u>	<u>(11 711)</u>
Solde à la fin	<u>4 751 077</u>	<u>7 893</u>	<u>2 665 815</u>	<u>7 424 785</u>
				2019
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations	\$	\$
Solde au début	4 907 740	68 583	2 046 228	7 022 551
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(407 968)	(20 622)	831 735	403 145
Contribution du fonds d'opérations	450 000		(450 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 10)			10 800	10 800
Investissement en immobilisations		34 527	(34 527)	
	<u>42 032</u>	<u>13 905</u>	<u>358 008</u>	<u>413 945</u>
Solde à la fin	<u>4 949 772</u>	<u>82 488</u>	<u>2 404 236</u>	<u>7 436 496</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Flux de trésorerie cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(94 611)	403 145
Amortissement des immobilisations corporelles	74 595	20 622
Radiation de prêts d'honneur à recevoir		8 209
Variation nette de la juste valeur des placements	10 233	(313 355)
Écart entre les montants déboursés au titre des régimes de retraite et les charges de l'exercice	20 500	7 300
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus sur les placements	366	859
Retours d'escomptes à recevoir et autres	(45 886)	(42 471)
Prêts d'honneur à recevoir	(1 305)	1 435
Frais payés d'avance	(14 180)	2 705
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	281 417	(203 507)
Revenus perçus par anticipation	(3 392)	10 263
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>227 737</u>	<u>(104 795)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(45 093)	(65 737)
Variation nette des avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec		805
Variation nette des avances au RCREB	(7 425)	3 535
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(34 527)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(52 518)</u>	<u>(95 924)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus au fonds général du Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(768)	(10 387)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	174 451	(211 106)
Encaisse au début	655 657	866 763
Encaisse à la fin	<u>830 108</u>	<u>655 657</u>
Informations additionnelles		
Intérêts encaissés liés aux activités de fonctionnement	19 045	13 595

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après « la corporation ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

La corporation assume l'administration et la surveillance de régimes volontaires d'assurance, de régimes de retraite et de tout autre service proposé principalement aux membres du Barreau du Québec. La corporation est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication le 20 juillet 2020 par le conseil d'administration.

2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT

Conformité aux IFRS

Les présents états financiers de la corporation ont été établis conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*. Ce règlement exige que les états financiers soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, sauf qu'ils doivent comptabiliser les participations dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels dans IAS 27.

Base d'évaluation

Les états financiers de la corporation ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la corporation est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la corporation exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

3 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de la corporation. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes des placements au cours du prochain exercice.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière cohérente par les fonds de la corporation à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Nouvelle norme

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 Contrats de location remplace *IAS 17 Contrats de location*. *IFRS 16* supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation relative. La corporation a appliqué *IFRS 16* de façon rétrospective. L'application d'*IFRS 16* n'a eu aucun impact sur les états financiers de la corporation puisqu'elle n'avait aucun bail de plus de un an en date de la transition, le 1^{er} avril 2018, et qu'elle s'est prévaluée des mesures de simplification suivantes : elle a choisi de ne pas appliquer *IFRS 16* aux contrats de moins de 12 mois et d'appliquer *IFRS 16* aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'*IAS 17*.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la corporation devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la corporation sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Juste valeur par le biais du résultat net;
- Coût amorti.

Tous les revenus et dépenses se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans les revenus et dépenses sont présentés dans les revenus nets de placements.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il ne répond pas aux conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Les placements sont classés dans cette catégorie et sont évalués à leur juste valeur selon le dernier cours acheteur. Les variations de la juste valeur sont imputées à l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont ensuite évalués au coût amorti : l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

L'encaisse, les intérêts courus sur les placements, les retours d'escomptes à recevoir et autres, les prêts d'honneur à recevoir et les avances au RCREB sont classés comme des actifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers

Les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement ainsi que les dus au fonds général du Barreau du Québec sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

La corporation comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour chaque date de clôture pour rendre compte des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif. Toute variation du montant de pertes de crédit attendues est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La corporation comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous ses actifs financiers évalués au coût amorti en utilisant une méthode simplifiée. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique et tient compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Constatation des revenus

Pour déterminer si elle doit comptabiliser des revenus des activités ordinaires, la corporation procède aux cinq étapes suivantes :

1. Identification du contrat conclu avec un client;
2. Identification des obligations de prestation;
3. Détermination du prix de transaction;
4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;
5. Comptabilisation des revenus des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Les revenus de retours d'escomptes, de commandites diverses, d'honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif et les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ou les conditions à l'obtention des revenus sont remplies. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des services peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la corporation.

En ce qui concerne la vente des droits d'utilisation de logiciels informatiques, la période visée par la licence commence dès la livraison de celle-ci et elle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente. La portion des revenus attribuables aux exercices suivants est présentée à titre de revenus perçus par anticipation.

Les revenus évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la corporation sont présentés dans les revenus et dépenses déduction faite des retours et des rabais prévus. Ils excluent les taxes de vente.

Les intérêts sur les placements sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique Revenus nets de placements.

Comptabilité par fonds

Fonds d'opérations

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives au fonctionnement et à l'administration de la corporation. Il prend en charge toutes les dépenses relatives à la gestion des placements.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de prêts d'honneur

Le 31 mars 1995, les administrateurs ont créé le fonds de prêts d'honneur qui a pour but d'octroyer des prêts à certains membres du Barreau du Québec en difficulté pour leur permettre d'acquitter leur cotisation professionnelle ou leur prime d'assurance responsabilité afin qu'ils puissent exercer leur profession. Le fonds d'opérations y a versé une contribution de 100 000 \$ à même son surplus libre au cours des exercices antérieurs. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prêts d'honneur à hauteur de 100 000 \$.

Fonds de prévoyance

Le 19 août 1994, les administrateurs ont créé le fonds de prévoyance qui a pour but de fournir de l'aide aux membres éprouvés et de servir à toute autre fin de bienfaisance décidée de temps à autre par le conseil d'administration. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 250 000 \$ en 1995 et de 200 000 \$ en 2004. De ces montants, seuls les intérêts peuvent être utilisés aux fins susmentionnées. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prévoyance à hauteur de 450 000 \$.

Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice 1996, les administrateurs ont créé le fonds d'assurance qui représente le fonds de réserve de l'ancien régime d'assurance collective lors du changement d'assureur, en 1985. Il a pour but, à l'occasion, de moduler les primes d'assurance, de créer un fonds de stabilisation ou d'effectuer d'autres dépenses liées à l'amélioration des régimes d'assurance. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus réservé de 325 000 \$ en 1996 et des contributions à même son surplus libre de 350 000 \$ en 2000, de 375 000 \$ en 2004, de 500 000 \$ en 2013, de 69 095 \$ en 2014 et de 654 216 \$ en 2015. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds d'assurance à hauteur de 1 550 000 \$.

Fonds de projets spéciaux

Le 28 février 2001, les administrateurs ont créé le fonds de projets spéciaux qui a pour but de servir à la mise sur pied de projets au bénéfice des membres du Barreau du Québec, le tout en conformité avec les objectifs de la corporation. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 500 000 \$ en 2001 et de 100 000 \$ en 2004. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de projets spéciaux à hauteur de 600 000 \$.

Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec

Le 12 février 2015, les administrateurs ont créé le fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec qui a pour but de développer le marketing, la distribution et la création de nouveaux produits du fonds de placement du Barreau du Québec. Le fonds d'opérations y a versé une contribution à même son surplus libre de 626 500 \$ en 2015, de 250 000 \$ en 2018, de 450 000 \$ en 2019 et de 517 000 \$ en 2020.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la corporation dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Du fait que la corporation ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations corporelles et amortissement

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le fonds d'opérations. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur la période qui suit :

	<u>Période</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	1 an

Le mode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués annuellement et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Contrat de location

Pour tous les nouveaux contrats, la corporation doit apprécier si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La corporation n'a pas de contrat de location pour une période de plus de un an et a choisi de se prévaloir de la mesure de simplification permise pour comptabiliser les contrats à court terme. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements liés à ce contrat sont comptabilisés en charges à l'état des revenus et dépenses cumulés sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Provisions et actifs et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la corporation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des garanties de produits accordées, des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Régime de retraite à prestations définies

Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (OPD) à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

La valeur actualisée des OPD a été évaluée selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations, le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, l'effet de la limite et l'effet des exigences de financement minimum, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et immédiatement au surplus libre sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le montant lié au régime à prestations définies présenté à l'état de la situation financière correspond à l'écart entre la valeur actuelle des OPD et la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture. Lorsqu'il existe un actif lié au régime à prestations définies, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimum qui s'appliquent au régime de la corporation sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques.

Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalant à l'exigence de financement minimum pour les régimes à prestations définies sur une base actualisée lorsque la corporation n'a pas un droit inconditionnel aux surplus.

Surplus

Les surplus de la corporation comprennent le surplus libre et le surplus réservé.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Les surplus réservés comprennent les montants de réserve établie selon l'activité de chaque fonds.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

5 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la direction de poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les estimations, les hypothèses et les jugements significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses est présentée ci-dessous.

Coût du régime de retraite et des OPD

La direction procède à une estimation annuelle des OPD avec le soutien d'actuaire indépendants. Toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation des OPD est fondée sur les taux standards d'inflation, les taux de mortalité et des prévisions spécifiques de la corporation relativement aux futures augmentations de salaire. Le taux d'actualisation est déterminé vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles de l'obligation liée à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant à l'estimation en particulier des taux qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la corporation au titre des prestations définies.

6 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la corporation ne les a pas adoptées de façon anticipée. Celles-ci seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la corporation.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

7 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2020						2019							
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	16 295	1 764		620			18 679	9 971	3 101	523				13 595
Variation de la juste valeur des placements, incluant 45 093 \$ de revenus réinvestis	27 447		(13 496)	58 540	(23 853)	(17 008)	31 630	104 614		24 727	181 059	40 700	29 020	380 120
	43 742	1 764	(13 496)	59 160	(23 853)	(17 008)	50 309	114 585	3 101	24 727	181 582	40 700	29 020	393 715

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

8 - PLACEMENTS

	2020						2019					
	Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a)		Fonds de placement du Barreau du Québec (b)		Fonds de placement du Barreau du Québec (c)		Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a)		Fonds de placement du Barreau du Québec (b)		Fonds de placement du Barreau du Québec (c)	
	Quote-part %	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Coût \$	Quote-part %	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Total Coût \$
Fonds d'opérations	3,80	1 414 755	1 171 047	193 192	190 157	190 157	3,80	1 382 073	1 171 047	187 002	187 002	1 358 049
Fonds de prévoyance	0,04	15 879	13 273	651 179	640 948	640 948	0,04	15 512	13 273	630 332	630 332	643 605
Fonds d'assurance	7,06	2 624 479	2 172 342				7,06	2 563 850	2 172 342			2 172 342
Fonds de projets spéciaux				1 121 538	1 103 919	1 103 919				1 085 631	1 085 631	1 085 631
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec				799 674	787 110	787 110				816 681	774 076	774 076
	10,90	4 055 113	3 356 662	2 765 583	2 722 134	2 722 134	10,90	3 961 435	3 356 662	2 677 041	2 677 041	6 033 703
				6 820 696	6 078 796	6 078 796				816 681	774 076	774 076
										6 785 836	6 033 703	6 033 703

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

8 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part des placements dans le fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mars 2020 est constituée d'obligations gouvernementales (13,14 %; 14,4 % au 31 mars 2019), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (7,23 %; 6 % au 31 mars 2019), de fonds communs d'actions canadiennes (9,82 %; 15,3 % au 31 mars 2019), de fonds communs d'actions étrangères (21 %; 25,6 % au 31 mars 2019), de fonds communs d'obligations canadiennes (21,89 %; 20,8 % au 31 mars 2019), de fonds communs de prêts diversifiés (18,64 %; 13,8 % au 31 mars 2019) et de fonds communs immobiliers (8,28 %; 4,1 % au 31 mars 2019).

(b) Le fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	2020	2019
	%	%
Fonds général du Barreau du Québec	44,34	43,32
Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	2,71	2,71
Fonds du programme d'assistance parentale du Barreau du Québec	0,82	0,82
Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	31,81	32,37
Fondation du Barreau du Québec	6,76	7,22
La Corporation de services du Barreau du Québec	10,90	10,90
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	1,08	1,08
École du Barreau du Québec	1,03	1,03
Comité sur la sténographie	0,55	0,55
	100,00	100,00

(c) Les fonds de placement du Barreau du Québec détenus sont le fonds de dividendes du Barreau du Québec (505 538 \$; 579 388 \$ au 31 mars 2019), le fonds mondial du Barreau du Québec (205 093 \$; 217 628 \$ au 31 mars 2019) et le fonds du marché monétaire (2 054 952 \$; 2 027 385 \$ au 31 mars 2019).

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES – FONDS D'OPÉRATIONS

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable brute			
Solde au 1 ^{er} avril 2019 et au 31 mars 2020	89 955	13 155	103 110
Cumul des amortissements et des pertes de valeur			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	17 991	2 631	20 622
Amortissement	71 964	2 631	74 595
Solde au 31 mars 2020	89 955	5 262	95 217
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	–	7 893	7 893
Valeur comptable brute			
Solde au 1 ^{er} avril 2018	68 583		68 583
Acquisitions	21 372	13 155	34 527
Solde au 31 mars 2019	89 955	13 155	103 110
Cumul des amortissements et des pertes de valeur			
Solde au 1 ^{er} avril 2018			
Amortissement	17 991	2 631	20 622
Solde au 31 mars 2019	17 991	2 631	20 622
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	71 964	10 524	82 488

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

Régime à cotisations définies

La corporation a mis en place un régime à cotisations définies le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Régime à prestations définies

La corporation pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'exercice 2022 et sera en date du 31 décembre 2021. Ces évaluations actuarielles déterminent le niveau des cotisations que la corporation doit verser au régime de retraite.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
 aux 31 mars 2020 et 2019
 (en dollars canadiens)

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les actifs du régime sont gérés par une caisse de retraite distincte de la corporation sur le plan juridique. Le régime est administré par un comité de retraite composé de 10 membres.

Le régime expose la corporation aux risques actuariels suivants.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée des OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de la corporation, bien que, selon les attentes, cela soit partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur de certains actifs du régime.

Risque d'investissement

Si les rendements des actifs sont inférieurs au taux d'actualisation des OPD, un déficit sera créé.

Risque de longévité

La corporation est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres du régime à prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter les OPD.

Risque d'inflation

Les OPD sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée fera augmenter les OPD de la corporation.

Un rapprochement des OPD et des actifs du régime de la corporation avec les montants présentés dans l'état de la situation financière de chacune des périodes de présentation de l'information financière figure ci-après :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	1 616 700	1 658 700
Juste valeur des actifs du régime	<u>1 612 700</u>	<u>1 592 300</u>
Situation de capitalisation – déficit et passif net au titre des prestations définies	<u>(4 000)</u>	<u>(66 400)</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Obligations au titre des prestations définies

	2020	2019
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} avril	1 658 700	1 549 100
Coût des services rendus au cours de l'exercice	62 600	51 300
Charge d'intérêts	54 100	54 200
Cotisations des participants au régime	17 500	15 500
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de changements dans les hypothèses économiques	(104 900)	55 200
Gains actuariels découlant de l'expérience du régime	(4 700)	
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars	<u>1 616 700</u>	<u>1 658 700</u>

Actifs du régime

	2020	2019
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} avril	1 592 300	1 479 200
Revenus d'intérêts	51 700	51 700
Rendement effectif des actifs du régime (excluant les revenus d'intérêts)	(26 700)	66 000
Frais d'administration	(3 400)	(4 300)
Cotisations de la corporation	47 900	50 800
Cotisations des participants au régime	17 500	15 500
Prestations versées	(66 600)	(66 600)
Juste valeur des actifs du régime au 31 mars	<u>1 612 700</u>	<u>1 592 300</u>

La composition des actifs du régime se présente comme suit :

	2020	2019
	%	%
Actions		
Canadiennes	8,20	9,80
Américaines et internationales	20,50	24,90
Placements alternatifs	10,70	10,20
Titres à revenu fixe	60,60	55,10
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les composantes de la charge constatée au titre des prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	62 600	51 300
Intérêts nets	2 400	2 500
Frais d'administration	3 400	4 300
Charge au titre des prestations définies	<u>68 400</u>	<u>58 100</u>

Les réévaluations du passif net ainsi que le passif à l'égard des exigences de financement minimum comptabilisés dans les autres éléments du résultat global du fonds d'opérations se présentent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>82 900</u>	<u>10 800</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la corporation pour évaluer les OPD sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	3,85 %	3,25 %
Mortalité	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination des OPD sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie moyenne. Le calcul des OPD est sensible à ces hypothèses. Les tableaux suivants résument l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur les OPD aux 31 mars 2020 et 2019.

a) Taux d'actualisation :

	2020		2019	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	<u>(187 300)</u>	<u>232 900</u>	<u>(203 100)</u>	<u>254 900</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Espérance de vie moyenne :

	2020		2019	
	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	(31 500)	34 400	(35 300)	38 500

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

Autres renseignements sur le régime à prestations définies

Les employés de la corporation doivent cotiser au régime au taux fixe de 6,6 % de leur revenu admissible. Le reste des cotisations est financé en partie par la corporation. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre de l'évaluation actuarielle du régime de retraite établi dans les politiques de financement.

Compte tenu des données historiques, la corporation s'attend à ce que des cotisations de 51 200 \$ soient versées pour l'exercice 2021.

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La corporation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la corporation. La gestion des risques liés aux investissements de la corporation est effectuée par le Barreau du Québec.

La corporation ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2020	2019
	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements	6 820 696	6 785 836

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2020 et 2019

(en dollars canadiens)

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

	2020	2019
	\$	\$
Actifs financiers au coût amorti		
Encaisse	830 108	655 657
Avances au RCREB	7 425	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	289 281	243 395
Prêts d'honneur à recevoir	10 599	9 293
Intérêts courus sur les placements	6 459	6 825
	<u>1 143 872</u>	<u>915 170</u>
Passifs financiers au coût amorti		
Dus au fonds général du Barreau du Québec	2 598	3 366
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (excluant salaires à payer, vacances à payer et taxes à la consommation à payer)	339 929	50 800
	<u>342 527</u>	<u>54 166</u>

La valeur comptable de l'encaisse, des avances au RCREB, des retours d'escomptes à recevoir et autres, des prêts d'honneur à recevoir, des intérêts courus sur les placements, des dus au fonds général du Barreau du Québec et des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement est considérée comme une approximation de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur de la quote-part du fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec a été établie selon le dernier cours acheteur.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière cumulée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données d'entrée, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

**11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS,
ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La quote-part du fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur aux 31 mars 2020 et 2019.

Les principaux risques financiers auxquels la corporation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

La corporation est exposée au risque de change en raison de placements libellés en devises. Aux 31 mars 2020 et 2019, la corporation est exposée indirectement au risque de change en raison de la quote-part du fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part du fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière cumulée des actifs financiers de la corporation exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la corporation est exposée.

La quote-part du fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de crédit.

L'encaisse est détenue dans une grande banque à charte canadienne, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

La politique de la corporation en matière de gestion relativement aux principaux actifs financiers pour lesquels elle est exposée au risque de crédit se détaille comme suit :

- Le risque de crédit des autres débiteurs de la corporation provient principalement des retours d'escomptes à recevoir et autres, et des prêts d'honneur à recevoir. La corporation n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la corporation aux pertes de crédit attendues n'est pas significative.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires
aux 31 mars 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

**11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS,
ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Tous les passifs financiers de la corporation ont des échéances contractuelles de moins de un an.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations de la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. La corporation est exposée au risque de prix, puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximum auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Aux 31 mars 2020 et 2019, si les cours des marchés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, les placements auraient augmenté ou diminué d'environ 682 070 \$ et de 678 584 \$ respectivement. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

12 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la corporation sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La corporation gère son capital sur la base des surplus et au moyen de commandites diverses, d'honoraires de gestion et de retours d'escomptes.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la corporation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La seule exigence externe imposée sur son capital est qu'un montant de 100 000 \$ doit être conservé à titre de trésorerie selon les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

La corporation s'est conformée aux exigences réglementaires en matière de trésorerie au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.